



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/11/18

Reçu en Préfecture le : 21/11/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 19 novembre 2018
D-2018/491

Aujourd'hui 19 novembre 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Sandrine RENOU, Madame Stéphanie GIVERNAUD

**Soutien et accompagnement des acteurs bordelais
contribuant aux partenariats entre Bordeaux et l'Afrique.
Subvention au Club OHADA Bordeaux pour son action de
promotion d'un cadre juridique commun au droit des affaires
en Afrique. Soutien aux actions d'accompagnement des
entreprises bordelaises désirant investir dans l'espace
juridique Africain OHADA . Autorisation. Décision**

Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique internationale visant à développer son attractivité et son rayonnement, la Ville de Bordeaux souhaite renforcer sa présence dans les territoires africains partenaires et y associer les diasporas africaines présentes sur son territoire.

C'est dans ce contexte qu'elle souhaite accompagner les initiatives favorisant une meilleure connaissance et une meilleure appréhension des contextes économiques et juridiques des territoires africains et français. A Bordeaux, le Club OHADA (L'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) s'inscrit dans cette stratégie. Regroupant des juristes bordelais, ce club a pour objectif de faire la promotion du Droit des Affaires O.H.A.D.A. à partir de Bordeaux pour s'adresser potentiellement à tous les professionnels et chercheurs en Droit des Affaires.

L'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (en abrégé OHADA) est une organisation intergouvernementale, créée en 1993. Elle regroupe à ce jour 17 pays africains, en majorité francophones, et vise à combattre la chute des investissements en Afrique en proposant un cadre juridique commun dans le domaine économique et du droit des affaires. C'est en ce sens un facteur d'essor du secteur privé et des investissements et un vecteur de stabilité régionale en Afrique de l'Ouest et centrale. Basée sur les principes du droit civil français, l'OHADA représente également un enjeu de diversité juridique au niveau mondial, face au droit dominant des pays anglo-saxons et un levier de diffusion important de la francophonie.

A Bordeaux, le Club OHADA organise tous les ans un colloque sur le droit OHADA et des rencontres entre entreprises bordelaises et entreprises africaines. Ces échanges permettent de :

- servir de cadre de réflexion aux professionnels du droit des Affaires et des entreprises ;
- d'accompagner, soutenir l'action des futurs chercheurs en Droit des Affaires dans l'espace O.H.A.D.A. ;
- d'être un centre de référence des juristes et avocats spécialistes en droit international des affaires et en droit O.H.A.D.A. en particulier ;
- d'accompagner les entreprises désirant investir dans l'espace O.H.A.D.A.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser sur le budget 2018, le versement à l'association Club OHADA Bordeaux d'une subvention de mille euros (1.000 €) pour l'année 2018, selon les modalités fixées par la convention de partenariat jointe ;

- Autoriser M. le Maire à signer la convention en annexe.

- Cette dépense sera imputée sur le budget 2018 de la Mairie de Bordeaux - fonction 041 – compte 6574

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 novembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM



Convention de soutien financier

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, Maire de Bordeaux, ci-après dénommée « La Ville de Bordeaux »,

D'une part

ET

le Club OHADA Bordeaux, association régie par la loi du 1er juillet 1901 et son décret d'application du 16 août 1901, située 3 rue du Professeur Demons 33000 BORDEAUX.

et représentée par Monsieur MOMNOUGUI Jacques-Brice dûment habilité aux fins de signatures présentes, en sa qualité de président du Club OHADA Bordeaux, ci-après dénommé l' « Association »

D'autre part

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique internationale visant à développer son attractivité et son rayonnement, la Ville de Bordeaux souhaite renforcer sa présence dans les territoires africains partenaires et y associer les diasporas africaines présentes sur son territoire.

C'est dans ce contexte qu'elle souhaite accompagner les initiatives favorisant une meilleure connaissance et une meilleure appréhension des contextes économiques et juridiques des territoires africains et français. Installé à Bordeaux, le Club OHADA (L'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) s'inscrit dans cette stratégie. Regroupant des juristes bordelais, ce club a pour objectif de faire la promotion du Droit des Affaires et du Droit des Affaires O.H.A.D.A. à partir de Bordeaux pour s'adresser potentiellement à tous les professionnels et chercheurs en Droit des Affaires.

L'action du Club OHADA Bordeaux se décline en :

>publications, cours, conférences, réunions de travail validées par un Comité scientifique composé de professeurs d'Universités, d'enseignants-Chercheurs, de docteurs en droit ou en sciences économiques, d'avocats d'affaires, de comptables et experts-comptables exerçant en France, à l'Etranger et plus particulièrement dans l'espace O.H.A.D.A.

> organisation de manifestations et toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association ;

Le Club OHADA organise chaque année à Bordeaux une rencontre internationale entre chercheurs, avocats et étudiants en droit qui accueille également des entreprises bordelaises et africaines désirant mieux connaître et se familiariser avec leurs contextes juridiques respectifs pour, à terme, développer leurs échanges.

La subvention sollicitée par le Club OHADA Bordeaux vise à développer les capacités d'organisation des Journées OHADA de Bordeaux, notamment en augmentant le nombre de participants.

C'est pourquoi il est proposé d'affecter la somme de 1.000,00 euros à l'association Club OHADA Bordeaux afin de soutenir cette action.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux

L'adjoint au Maire en charge des Partenariats

avec l'Afrique sub-saharienne

Pierre De Gaétan Njikam

Pour le Club OHADA Bordeaux

Le Président

Jacques-Brice Momnougui